

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LA COMPAGNIE AVOKA POUR LE SPECTACLE HABITER LES NUITS"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 0032-2026 du conseil municipal du 20 mars 2026 désignant Alexis DARMOIS en qualité de Maire,
VU la délibération conseil municipal n° 0033-2026 du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDERANT la programmation culturelle du théâtre l'Eclat pour la saison 2025-2026,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec la compagnie AVOKA domiciliée 5-7 rue des fonds d'Envaux 02380 VERNEUIL SOUS COUCY pour trois représentations du spectacle « Habiter les Nuits » au théâtre l'Eclat les 3 et 4 avril 2026 dans le cadre du festival LE NOOB pour un montant de 3.241,70 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 30 mars 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

